

**REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL DU VENDREDI 26 MARS 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le vendredi vingt-six mars à dix-huit heures, après en avoir informé la Préfecture, les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle multifonctions rue de Valeureux, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents :

Jean-Sébastien DELAVILLE, Françoise BLANCHARD, Maurice DE KONINCK, Odile MASSELIN, Francis BOGAERT, Danièle PEARCE, Denis SCHWEITZER, Céline CAMUS, Moïse GERMANY, Lucile GILBERT, Gilles FRANKHAUSER, Danièle ZWARTS, Hervé DELATTRE, Lionel VANDEPUTTE, Christian CHORIER, Martine MALLINJOURD, Bernard CAMBRAY, Dominique CHRISTIEN
Formant la majorité des membres en exercice.

Etait absente : Madame Virginie COURTIN qui a donné pouvoir à Françoise BLANCHARD

Monsieur Gilles Frankhauser a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance avec l'approbation de la réunion de conseil du 22 décembre 2020 qui est approuvé à l'unanimité.

A la demande de Monsieur Christian CHORIER à propos de la remise en état de l'auvent, la dernière phrase sera supprimée.

Délibération n°01 : CC des SABLONS/ constitution groupement de commandes /prestations transport

Monsieur le Maire fait part au Conseil du projet de la Communauté de Communes des Sablons, de constituer un groupement de commandes pour les prestations de transport de voyageurs pour des activités sportives, culturelles et touristiques.

Cet accord serait opérationnel pour le mois de septembre 2021 et permettrait de passer commande de prestation de transport pour les sorties que nous organiserons pour les écoles et les associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents l'adhésion à ce groupement de commandes et autorise le Maire à signer la convention.

Délibération n°02 : SE 60Eclairage Public - SOUTER - Rue de Valeureux/LE DELUGE

- Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux ci-dessous doivent être réalisés

- Vu la nécessité de procéder aux travaux de : Eclairage Public - SOUTER - Rue de Valereux,

- Vu le coût total prévisionnel des travaux T.T.C. établi au 31 mars 2021 s'élevant à la somme de **13 688,25 €** (valable 3 mois)

- Vu le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune de **11 583,17 €** (sans subvention) ou **5 346,46 €** (avec subvention)

Le Maire précise que le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cet article prévoit en effet qu' «afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat [intercommunal exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité] visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, **après**

accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.»

Lorsqu'il contribue à la **réalisation** d'un équipement, le fonds de concours est imputé directement en section d'investissement, sur l'article 2041 « Subventions d'équipement aux organismes publics », et comptabilisé en immobilisations incorporelles, amortissables sur une durée maximale de 15 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DES PRESENTS :

- Vu l'article L.5212-26 du CGCT ;

- Vu les statuts du SE 60 en date du 05 Février 2020

- **Accepte** la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise de procéder aux travaux de : Eclairage Public - SOUTER - Rue de Valereux

- **Demande** au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux

- **Acte** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux

- **Autorise** le versement d'un fonds de concours au SE60.

- **Inscrit** au Budget communal de l'année **2021** les sommes qui seront dues au SE 60, en section d'investissement à l'article 204158, selon le plan de financement prévisionnel joint :

En section d'investissement, à l'article 204158, les dépenses afférentes aux travaux

4 490,94 € (montant prévisionnel du fonds de concours sans frais de gestion et avec subvention)

En section d'investissement également, à l'article 204158, les dépenses relatives aux frais de gestion **855,52 €**

- **Prend Acte** que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50%

- **Prend Acte** du versement d'un second acompte de 30% à l'avancement des travaux et le solde après achèvement des travaux.

Délibération n°03 : Adhésion de la Communauté de Communes Thelloise au Syndicat d'Energie de l'Oise

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes Thelloise, par délibération en date du 15 octobre 2020, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat deux compétences optionnelles :

- Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux)

- Maîtrise d'ouvrage des travaux d'Investissements sur les installations d'éclairage public des zones d'activités économiques communautaires (hors maintenance)

Lors de son assemblée du 16 février 2021, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents, **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise au SE60.

Délibération n°04 : Participation de la commune à l'obtention du permis BE d'un agent technique.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil, le départ en retraite de Monsieur René CANUT en date du 1^{er} mars 2021.

Les travaux de tontes des espaces verts sur Ressons l'Abbaye, La Neuville d'Aumont et les Hameaux nécessitent le transport sur un plateau de l'autoportée.

Actuellement l'agent technique recruté en tant que fonctionnaire stagiaire n'est pas en possession du permis BE pour permettre la conduite du camion avec une remorque.

Monsieur le Maire propose une participation de la commune pour aider financièrement l'agent à l'obtention de ce permis.

Un devis a été demandé auprès de l'auto-école de St Crépin Ibouvillers pour un montant de 890 €.

Après avoir entendu le Maire dans ces explications et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, accepte la prise en charge de la formation du permis, formule permis BE sans code pour un montant de 890 €. Le code reste à la charge de l'Agent.

Délibération n°05 : Approbation du compte administratif 2020

Monsieur le Maire, présente le compte administratif 2020 et cède la présidence à Monsieur Bernard CAMBRAY, doyen d'âge pour l'approbation.

Considérant la mise en place du nouveau conseil en date du 25 mai 2020, Monsieur Christian CHORIER ne prend part au vote.

Résultat global de clôture : total cumulé

	Dépenses	recettes
Section fonctionnement	504 093.85 €	670 612.83 €
Section investissement	483 351.02 €	565 961.43 €
Total cumulé	987444.87 €	1 236 574.26 €

Le Conseil municipal après avoir entendu la situation financière et comptable de la commune au 31 décembre 2020 accepte à l'unanimité des présents le compte administratif 2020.

Délibération n°06 : Affectation de résultat

Monsieur le Maire vous propose d'affecter les résultats 2020 du CA au BP 2021 suivant

Tableau d'affectation en annexe.

Après avoir entendu le Maire dans ces explications complémentaires, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents l'affectation de résultat.

Projet agrandissement salle de conseil et de mariage

Monsieur le maire fait part du projet d'agrandissement de la salle de conseil et des mariages, Plusieurs sociétés ont été contactées pour des devis.

A ce jour nous avons reçu une seule proposition, ce qui ne permet pas de délibérer. Le dossier est reporté à une prochaine réunion de conseil.

Questions diverses

Madame Dominique Christien demande la date de parution du petit journal local, ainsi que la confirmation d'une insertion d'un encart dédié à l'opposition.

Madame Danièle PEARCE précise que le petit journal est en cours de rédaction et que l'opposition peu faire parvenir son mot en mairie pour distribution courant avril.

Monsieur Chorier signale qu'il a reçu un courrier de Monsieur et Madame Chalopin, relatif aux places de stationnement à proximité de leur domicile.

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu en mairie Monsieur et Madame Chalopin , que des emplacements ont été effacés et qu'un courrier sera adressé aux propriétaires du gites « La Parenthèse » afin que leurs résidants stationnent dans leur propriété.

Monsieur Bernard Cambray demande des précisions sur le projet de bornage des chemins sur le secteur de La Neuville et si la commission des chemins sera consultée.

Monsieur le Maire répond que plusieurs cabinets de géomètre ont été contactés, pour l'instant nous sommes dans l'attente de leurs devis.

Monsieur le Maire informe que la semaine prochaine les employés communaux commenceront la végétalisation des talus rue Louvet.

Monsieur le Maire précise que les frênes atteints de la chalarose étaient devenus dangereux et ont été coupés par une entreprise spécialisée.

A la place, une haie de charmille sera replantée autour de la mare de Aumont.

Monsieur Christian Chorier et Madame Dominique Christien auraient souhaités que la commission des chemins soit consultée pour ces travaux.

Monsieur Gilles Frankhauser informe qu'il a pris contact avec Enedis pour l'entretien du transformateur à La Neuville, rue de la Commanderie , en effet celui est recouvert de lierre.

Les employés communaux ne peuvent intervenir du fait de la dangerosité du site. Enedis se charge de faire intervenir une équipe , ce qui générera une coupure de courant momentanée.

Madame Martine Mallinjou regrette l'intervention des gendarmes chez Madame Elyane MASSELIN.

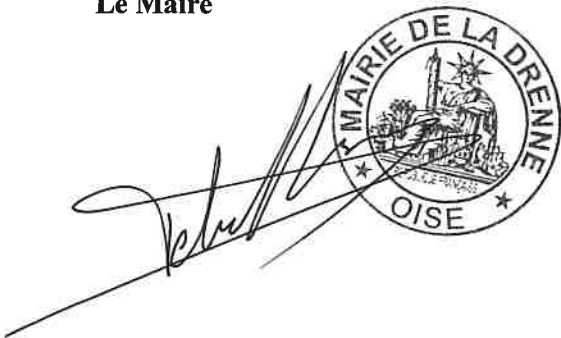
Monsieur le Maire répond que le problème a été évoqué en réunion de quartier le 6 mars dernier, le sujet est clos.

Concernant justement la réunion de quartier, Monsieur Christian Chorier demande que l'ensemble des élus soit convié pour les prochaines réunions. Madame Odile Masselin a distribué les invitations dans les boites aux lettres des habitants du hameau du Bois de Molle, a omis les élus et présente ses excuses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 04

Jean-Sébastien DELAVILLE

Le Maire

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jean-Sébastien Delaville', written over a circular official seal. The seal features a central illustration of a town with a church spire and a windmill, surrounded by the text 'MAIRIE DE LA DREUNNE' at the top and 'OISE' at the bottom, with two small stars on either side.